

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE CASTIRLA

CHAPELLE SAN MICHELE
TRAVAUX DE REMISE EN ETAT SUITE AU SINISTRE DE 2017

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT N° 1 - Réfection de la couverture et des gouttières

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE CASTIRLA
MAIRIE DE CASTIRLA
20 250 - CORTE

ARCHITECTE

SARL ALPHA ARCHITECTURE

28bis, Cours Paoli
Immeuble Serena
20250 CORTE

☎/📠 04.95.46.00.64

📧 alpha.architecture@wanadoo.fr

BUREAU D'ETUDES

-

FEVRIER 2018

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES PRESCRIPTIONS GENERALES

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Définition des ouvrages

Les travaux du présent lot sont classés en 1 chapitre :

- Lot n° 1 - Réfection de la couverture et des gouttières

Définition sommaire des prestations dues par l'Entreprise

Outre les prescriptions contenues dans le CCT Commun, les travaux du Lot n° 1 comportent toutes les sujétions comprises :

- Les installations du chantier.
- La fourniture, le stockage, la mise en œuvre et le montage de tous les matériaux et produits entrant dans la constitution des ouvrages.
- L'exécution de tous les ouvrages définis par le présent descriptif.
- La réfection immédiate des ouvrages défectueux après constatation soit en cours de chantier, soit à la réception des travaux.
- Les protections des ouvrages contre les éboulements, chocs, remontées des eaux et leur évacuation.
- La fourniture d'échantillons.
- Le transport aux décharges publiques et décharges spécialisées des déblais excédentaires et de tous les gravats provenant du chantier.
- Et, d'une façon générale, toutes les prestations nécessaires pour satisfaire aux obligations imposées par le devis descriptif.

Prestations dues par l'Entreprise au titre des installations de chantier et organisation générale

Les installations de chantier comprenant notamment :

L'étude d'implantation des matériels nécessaires à la réalisation des constructions.

La fourniture, l'amenée à pied d'œuvre et l'installation de tout le matériel nécessaire à l'exécution de chaque catégorie de travaux.

Le démontage et le repli à la fin des travaux des matériaux et des matériels.

L'aménagement et l'entretien des accès et voies provisoires.

La démolition des ouvrages provisoires (socles, voie de grue, etc...)

Toutes les installations d'amenée d'eau à partir d'un branchement principal aux frais de l'Entreprise et la d'eau.

La sécurité publique pendant l'exécution des travaux.

La signalisation de sécurité et l'éclairage du chantier.

D'autre part, il devra se conformer aux prescriptions applicables aux travaux de l'Administration, notamment en ce qui la signalisation des chantiers, les précautions à prendre contre les accidents, les dégradations aux voies publiques, etc.....

Enseigne

Un panneau enseigne comportant outre les principales caractéristiques de l'opération, le nom et l'adresse de tous les participants, suivant modèle dessiné par l'Architecte sera mis en place à l'entrée du chantier à un emplacement à définir par le Maître d'Ouvrage et l'Architecte.

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Documents techniques de référence :

Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions du présent C.C.T.P.

Les travaux seront exécutés conformément aux DTU et normes en vigueur à la date du chantier.

Les travaux intégreront les prescriptions du « diagnostic préalable » établi par le cabinet « **ORMA ARCHITETTURA** » qui est fournis par la Maîtrise d'Ouvrage pour aider à la compréhension et à la localisation des interventions.

DESCRIPTION ET POSITION DES TRAVAUX LOT N° 1

LOT N° 1 : Réfection de la couverture et des gouttières

Généralités :

Les travaux du présent lot sont classés en 4 chapitres :

- Installation de chantier
- Vérification et révision de la couverture
- Solins et étanchéité
- Gouttières et descentes EP

Les démolitions devront être exécutées avec le plus grand soin, pour éviter tous accidents de personnes et éviter d'endommager les parties et ouvrages existants conservés. Le titulaire prévoira de ce fait toutes les précautions nécessaires.

Il reste bien entendu que l'entrepreneur soumissionnaire doit obligatoirement se rendre sur le site avant la remise de sa proposition de prix, afin de se rendre compte par lui-même de la nature et de l'étendue des ouvrages à démolir. Etant bien spécifié qu'aucun supplément de prix ne sera accordé après signature du marché, aux Entreprises pour raison d'omissions. Les parties ou ouvrages existants qui sont à conserver seront en cas d'endommagements rétablis à la charge de l'entreprise.

Gravats :

La totalité des gravats, matériaux divers, déchets etc.... issus des démolitions et du chantier seront évacués aux décharges publiques y compris chargement, transfert et droits de décharge s'il y a lieu.

Nota :

L'établissement de l'ensemble des Plans EXE et des plans de détail de mise en œuvre est à la charge du présent lot.

Les travaux du présent lot devront être exécuté et « phasés » en coordination avec le lot n° 2 - Réfection des Peintures et Enduits.

1 Installation de chantier

1.1. Installation de Chantier

Installation et balisage, pose du panneau de chantier.

Nettoyage des abords et balisage des aires de stockages.

Installation des moyens de levage (Monte charge, ...)

Préparation pour approvisionnement et enlèvement des gravats et déchets aux décharges spécialisées.

Réglementation de référence : Sans objet

Position : Suivant plan d'installation du chantier à fournir par l'Entreprise.

1.2. Echafaudages

Mises-en place d'échafaudages tubulaires sur la hauteur du Bâtiment, y compris système de protection réglementaire et toutes sujétions (A faire réaliser par une entreprise agréée).

Mises-en place d'un plancher en bois avec plinthes garde gravois et filet de protection au droit de l'intervention.

Protections particulières au droit des accès et passages utilisés par les utilisateurs de l'Eglise.

Réglementation de référence : Sans Objet

Position : Emprise générale chantier.

1.3. Replie de chantier

Au droit de l'intervention, nettoyage général des lieux et toutes sujétions.

Réglementation de référence : Sans Objet

Position : Emprise générale chantier.

2 Révision de la couverture et des corniches - Divers travaux de maçonnerie

2.1. Dépose et démolitions

Démontage et dépose de tous les éléments de couverture endommagés :

- Lauzes cassées ;
- Lauzes maçonnées à remplacer ;
- Tous éléments de couverture à remplacer ;
- Tous les éléments de maçonnerie à reprendre.

Pose de protections provisoires d'étanchéité à l'eau (Bâches, ...).

La totalité des gravats, matériaux divers, déchets etc.... issus des démolitions seront évacués aux décharges publiques ou aux décharges spécialisées y compris chargement, transfert et droits de décharges s'il y a lieu.

Réglementation de référence : DTU 40.11 / NF P 32-201 : Couverture en ardoises

Position : Couverture et façades.

2.2. Révision et remplacement

Utilisation de lauzes épaisses de provenance locale et identiques aux existantes.

Remplacement et réparation de tous les éléments déposés au chapitre 2.1 ci-dessus :

- Remplacement des Lauzes (Courant, Faîtières, Rives rampantes, etc....) ;
- Remplacement des Lauzes maçonnées (Faîtières, Rives rampantes, etc....) ;
- Révision de l'ensemble de la couverture avec un remaniement général et une vérification des niveaux de recouvrement y compris l'ajout des lauzes nécessaire à une parfaite étanchéité ;
- Réalisation de tous les travaux de maçonnerie nécessaires à la réalisation de la toiture (Chainages, Corniche, renforts, etc....).

Réglementation de référence : DTU 40.11 / NF P 32-201 : Couverture en ardoises

Position : Couverture et façades.

3 Solins et étanchéité

3.1. Dépose et démolitions

Démontage et dépose de tous les éléments endommagés :

- Solins à remplacer ;
- Etanchéité à remplacer.

Acheminement par l'extérieur uniquement.

Pose de protections provisoires d'étanchéité à l'eau (Bâches, ...).

La totalité des gravats, matériaux divers, déchets etc.... issus des démolitions seront évacués aux décharges publiques ou aux décharges spécialisées y compris chargement, transfert et droits de décharges s'il y a lieu.

Réglementation de référence : DTU 40.11 / NF P 32-201 : Couverture en ardoises

Position : Solins sur l'ensemble du campanile.

3.2. Révision et remplacement

Remplacement et réparation des éléments déposés au chapitre 3.1 ci-dessus :

- Remplacement des Solins ;
- Remplacement de l'étanchéité.

Les travaux comprennent la mise en œuvre de solins profilés en mortier de chaux teinté, avec bande à rabattre en plomb de 1,5mm d'épaisseur, engravée dans les maçonneries, « noquets » en plomb de 1,5mm et coupe de réduction sur les lauzes.

Au droit de la façade, il faudra prévoir la mise en œuvre d'un solin avec goutte d'eau pour éviter les coulures.

Le dimensionnement de l'ouvrage à rénover se fera avec une hauteur supérieure à la hauteur actuelle pour remédier aux chutes de neige exceptionnelles, soit 15 à 20cm plus haut.

Réglementation de référence : DTU 40.11 / NF P 32-201 : Couverture en ardoises

Position : Solins sur campanile.

4 Gouttières et descentes EP

4.1. Dépose et démolitions

Démontage et dépose de tous les éléments de gouttières et de descentes EP endommagés :

- Gouttières ;
- Naissances et descentes EP ;

Acheminement par l'extérieur uniquement.

La totalité des gravats, matériaux divers, déchets etc.... issus des démolitions seront évacués aux décharges publiques ou aux décharges spécialisées y compris chargement, transfert et droits de décharges s'il y a lieu.

Réglementation de référence : DTU 40.5 Travaux d'évacuation des eaux pluviales

Position : Gouttières et descentes EP

4.2. Révision et remplacement

Remplacement et réparation des éléments déposés au chapitre 4.1 ci-dessus :

- Gouttière pendante demi-ronde en cuivre
Fourniture pose, et mises en œuvres de gouttières pendantes demi-ronde en cuivre formant chéneaux de collecte des EP de toiture en rive d'égouts, y compris ouvrages annexes, façon de pente, crochets.
Fixations sur crochets en cuivre emboutis, fixés sur ossature bois, compris sujétions.
Assemblages des éléments par emboîtement et joint silicone étanche, compris finition soigné.
- Naissance en cuivre
Fourniture et pose de naissances droite pour descente EP en cuivre en façade (naissances conique à dilatation) ;
- Descentes EP en cuivre
Fourniture pose de descente EP en cuivre pour collecte des EP, positionnées aux angles
Assemblages des éléments par emboîtement et joint silicone étanche, compris finition soigné.

Les ouvrages en cuivre seront mis en œuvre et fixés selon prescriptions du fabricant, les accessoires de fixation devront être ceux préconisés par le fabricant.

Réglementation de référence : DTU 40.5 Travaux d'évacuation des eaux pluviales

Position : Gouttières et descentes EP

4.3. Dauphins

Fourniture pose, et mises en œuvres conformes aux règles de l'art y compris toutes sujétions, de dauphins en cuivre à faire agréer par l'architecte pour réaliser les terminaisons des EP toiture, positionnées aux angles, y compris ouvrages annexes, etc. ...

Réglementation de référence : DTU 40.5 Travaux d'évacuation des eaux pluviales

Position : Descentes EP

=====

A le, 2018

Mention manuscrite "Lu et approuvé"

L'Entrepreneur

VISAS :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A, le..... 2018

La Personne responsable du Marché

Chapelle "San Michle" - Travaux de remise en état suite au sinistre de 2017						
Maître d'ouvrage : Commune de Castirla						
CDPGF Lot n° 1 - Réfection de la couverture et des gouttières						
N°	Désignation des Ouvrages	Unités	Quantité MCE	Quantité Entreprise	Prix Unitaire	Total
1 Réfection de la couverture et des gouttières						
1	Installation de chantier					
1.1.	Installation de chantier	Ens.	1			
1.2.	Echafaudages	Ens.	1			
1.3.	Replie de chantier	Ens.	1			
2	Révision de la couverture et des corniches Divers travaux de maçonnerie					
2.1.	Dépose et démolitions	Ens.	1			
2.2.	Révision et remplacement	Ens.	1			
3	Solins et étanchéité					
3.1.	Dépose et démolitions	Ens.	1			
3.2.	Révision et remplacement	Ens.	1			
4	Gouttières et descentes EP					
4.1.	Dépose et démolitions	Ens.	1			
4.2.	Révision et remplacement	Ens.	1			
4.3.	Dauphins	Ens.	1			
TOTAL					H.T. T.V.A. 10 % T.I.C.	
<p>Les Quantités sont données à titre indicatif. Les quantités doivent impérativement être calculées et vérifiées par l'Entreprise sous sa seule responsabilité. L'entreprise s'engage sur un marché à montant global et forfaitaire.</p>						
A, le 2018			A, le 2018			
L'Entrepreneur <i>Signature et Cachet de l'Entreprise</i> précédé de la mention "Vérfifié, Lu et Approuvé"			Le Maître d'Ouvrage			